F.S.U.

Engagé·es au quotidien

Compte-rendu du Conseil d'Administration de l'AEFE du 18 novembre 2026

Ce qu'il faut retenir

Le naufrage de l'Agence se confirme :

► Les partenaires, établissements privés à but lucratif, sont protégés par la direction générale de l'AEFE qui prolonge l'exonération de la hausse de leur participation financière au fonctionnement de l'Agence.

► La MLF est, elle aussi, privilégiée par la politique menée par l'Agence : ses établissements conventionnés sont exonérés de la participation à la part des pensions civiles.

► Parallèlement, le réseau historique des EGD et des conventionnés AEFE se délite et subit :

▸ les hausses de participation au financement de l'Agence

▸ et les fermetures de postes de détachés dont les économies sont insignifiantes dans le budget total de l'Agence alors que les situations des personnels concernés sont catastrophiques.

La FSU somme le Directeur général de l'AEFE de mettre un terme à cette réforme imposée sans aucune concertation avec les représentant-es des personnels et n'ayant pour finalité que la destruction de l'opérateur public.
La méthode et le contexte politique sont délétères, l'Agence ne s'en remettra pas !

Déclaration liminaire de la FSU



" On ne réforme pas un service public en l'asphyxiant financièrement. On ne renforce pas un réseau en supprimant les personnels qui le font vivre. La Direction générale de l'opérateur public n'est pas là pour défendre les partenaires et les comités de gestion. C'est la conduite de l'opérateur et des missions de service public qui doit retrouver la priorité, dans l'intérêt du réseau tout entier."

"Madame la Présidente, Monsieur le Directeur général de l'AEFE, arrêtez de décider seuls, et avec un tel calendrier, pour l'avenir de notre réseau."

Ordre du jour

1. **Point introductif d'actualité -** *Information*
2. **Point sur la réforme de l'AEFE -** *Information*
3. **Budget rectificatif N°2-2026 -** *Délibération*
4. **IRF - Bilan annuel -** *Information*
5. **Maîtrise des risques - Contrôle interne -** *Délibération*
6. **Mali et Burkina Faso : Mesures exceptionnelles -** *Délibérations*
7. **Autres mesures exceptionnelles : Haïti et Addis Abeba -** *Délibérations*
8. **SPSI Lycée Lyautey de Casablanca -** *Délibération*
9. **Nouvel accord de partenariat -** *Délibération*
10. **Exonération de la CPC pour les établissements conventionnés MLF -** *Délibération*
11. **Questions diverses**

Les différentes déclarations liminaires des organisations syndicales, des parlementaires et des parents d'élèves dénoncent toutes la politique actuelle de l'Agence, le désengagement budgétaire de l'Etat et la manière dont est menée la réforme.

Le Directeur général fait fi de toutes ces remarques et assume sa méthode de travail expéditive et unilatérale répondant uniquement aux exigences d'économies budgétaires de la tutelle.

1. Point introductif d'actualité - *Information*

La Directrice générale de la mondialisation, dans un déni flagrant de la réalité, se félicite encore une fois de la dynamique et de l'attractivité du réseau malgré de nombreux **contextes de crises et de conflits**. Le Directeur général, soucieux de présenter un bilan positif et optimiste, peine à présenter une actualité enthousiasmante tout en étant contraint d'aborder les difficultés du réseau : **perte d'effectifs notamment en maternelle, fermetures d'établissements, situations de l'Iran, du Mali et du Burkina Faso…**

La FSU rappelle son attachement à l'opérateur public et dénonce l'absence de tout dialogue social au sein de l'Agence. Elle refuse de s'associer à l'injonction du DG voulant imposer un "narratif positif" qui ne résoudra aucun problème !

2. Point sur la réforme de l'AEFE - *Information*

La DGM expose les **exigences gouvernementales** sur la réforme de l'Agence, portant sur 4 points et qui devront être opérationnelles à la rentrée 2028 :

- Une gouvernance efficace
- Un modèle économique lisible et soutenable
- Une politique RH renouvelée
- Une meilleure attractivité du réseau

Les deux missions de l'Agence sont rappelées : **remplir sa mission de continuité du service public d'éducation et contribuer à servir les intérêts de la France à l'étranger** via son système d'enseignement. Il ne faut pas négliger le fait que ces missions d'influence sont attaquées aujourd'hui dans certains contextes géopolitiques tendus.

Le Directeur de l'Agence appuie les propos de la DGM et rappelle le **contexte d'urgence budgétaire** dans lequel les décisions sont prises. Il persiste et signe sur son "bilan satisfaisant" malgré le déconventionnement d'Ottawa et la suppression de 31 postes de détachés non vacants !

La FSU dénonce, une fois de plus, le manque de discussion et de prise en compte de l'expertise des acteurs du réseau et notamment les personnels et leurs représentant-es. Les suppressions de postes de détachés et les augmentations des frais de scolarité, débutées depuis des années, atteignent un niveau alarmant et ne résolvent rien. Le problème du CAS pension n'est plus évoqué alors que la moitié de la subvention est utilisée pour en couvrir le montant. Les volontés de chacun ne sont pas les mêmes : le rôle des administrateurs et administratrices de l'Agence est dévoyé.

3. Budget rectificatif N°2-2026 - *Délibération*

La Directrice des affaires financières expose le budget rectificatif N°2 de l'Agence.

La FSU interroge la DAF sur plusieurs points :

- La **baisse des ETP**
- Les **conséquences des décisions de 2025** subies par les personnels et les établissements visibles dans la note *(Réponse DG : décisions de 2025 prises dans l'urgence en attendant la véritable réforme, nous étions alors conscients des conséquences et nous les assumons)*
- Les **aides accordées aux établissements de Singapour et Copenhague** *(Réponse DG : choix immobiliers sur des projections d'effectifs croissant alors que les effectifs réels sont en baisse)*
- La **baisse des effectifs dans les EGD** et son lien avec le développement des partenaires *(Réponse DG : ce n'est qu'un ressenti, rien n'est prouvé)*

Vote : 19 pour et 13 contre (dont la FSU)

4. IRF - Bilan annuel - *Information*

La Direction de l'Enseignement, de l'Orientation et de la Formation (DEOF) présente le bilan annuel des IRF et notamment les dispositifs de formation suivants : **PàP et Master**.

La FSU observe, une fois de plus, que les IRF se concentrent sur la formation initiale et les besoins des établissements partenaires. Elle continue aussi à revendiquer la possibilité pour les enseignant.es du 1er degré de pouvoir se présenter à la formation du CAFIPEMF qui reste réservée aux seul.es directeurs et directrices.

A propos du **CAFIPEMF** et du **CAFFA**, la DEOF répond qu'il s'agit d'une expérimentation renouvelée pour deux années encore, le dispositif ne peut pas évoluer pour l'instant.

La FSU s'insurge contre cette politique qui empêche les détaché.es du réseau d'évoluer dans leur carrière. Au même titre que le bornage dissuade les collègues en contrat local de préparer un concours de titularisation. Au final, aucune réelle évolution de carrière n'est proposée aux personnels du réseau. La FSU rappelle également que les indemnités statutaires des enseignant-es, des administratifs et des PERDIR ne sont toujours pas versées. Les personnels ne touchent pas ce qui leur est dû alors que c'est à ce titre qu'on les détache !

5. Maîtrise des risques - Contrôle interne - *Délibération*

La FSU s'étonne de cette présentation qui laisse entendre que l'Agence est engagée dans une démarche de prévention primaire notamment dans les "risques métiers" qui ne sont pourtant pas discutés avec les représentants des personnels alors qu'ils devraient, a minima, faire l'objet d'une concertation en F3SCT. Elle se pose la question des modalités d'évaluation de ces risques, de mise en place d'un plan d'actions et de l'élaboration d'un bilan de ces actions. La Secrétaire générale explique que cette évaluation est menée en interne par les directions de métier d'où la méconnaissance des représentants des personnels sur ces actions.

La FSU tient à alerter les administrateurs et administratrices : l'écart entre les documents présentés et la politique de l'Agence en matière de prévention et de dialogue social est abyssal.

***Vote* : 21 pour et 11 abstentions (dont la FSU)**

6. Mali et Burkina Faso : Mesures exceptionnelles - *Information et délibérations*

Lors du dernier CA, il avait été acté la prise en charge du billet d'avion pour les personnels résidents du **Mali** et leurs ayants-droit contraints de quitter le territoire. Une enveloppe de 40 000 euros avait été votée. A ce jour seulement 18 000 euros ont été utilisés.

La FSU rappelle que les frais de ce retour imposé en France pour ces personnels dépassent les seuls frais de transports. Elle regrette que les autres frais, notamment de déménagement, n'aient pas été pris en compte alors même que la totalité de l'enveloppe n'a pas été versée.

Concernant les agents résidents du **Burkina Faso**, l'Agence ne propose que le remboursement de la moitié des frais du billet d'avion aller-retour.

La FSU réitère la même remarque que pour les collègues du Mali et la non prise en compte des autres frais et des situations administratives complexes. **Il est impératif d'opérer un bilan des conséquences financières pour ces personnels dues à ces réintégrations imposées dans l'urgence ; un protocole est nécessaire pour les personnels résidents qui ne bénéficient d'aucune prise en charge en cas de changement de résidence.** Il est aussi important d'envisager de ne pas accabler ces personnels en leur demandant des pièces justificatives correspondant aux frais engagés difficiles à fournir.

***Vote sur la prise en charge partielle des billets d'avion (Burkina Faso)* : 32 pour (dont la FSU)**

***Vote sur l'exonération de la Contribution à la Pensions Civile (CPC) des 3 établissements conventionnés (Burkina Faso et Mali)* : 32 pour (dont la FSU)**

7. Autres mesures exceptionnelles : Haïti et Addis Abeba - *Délibérations*

La DDAR explique les raisons de l'**annulation de la participation aux frais de financement du réseau et l'attribution d'une subvention d'équilibre de 650 000 euros en faveur de l'établissement partenaire en gestion parentale d'Haïti** compte tenu du contexte sécuritaire dégradé du pays. Ceci afin de maintenir la continuité de l'enseignement français sur place.

La FSU note que ces mesures ont déjà été annoncées par courrier par les ministres à l'établissement alors que le vote n'a pas été acté au CA, elle déplore le mépris affiché envers les administrateurs et administratrices et le non-respect des procédures. Elle pose la question quant à l'avenir de cet établissement et la possibilité qu'il redevienne conventionné.

La DGM confirme que l'objectif est bien de "reconventionner" l'établissement en cas de stabilisation sécuritaire qui permettrait le retour d'agent.es détaché.es.

***Vote* (Haïti) : 30 pour (dont la FSU), 1 abstention et 2 NPPPV**

Le Lycée d'Addis Abeba, jusqu'à maintenant conventionné MLF/AEFE, était exonéré de la contribution de la PRRD (Part de la Rémunération des Résidents et Détachés). Suite au changement de gouvernance lié au retrait de la MLF, l'Agence propose un échelonnement de la mise en œuvre de la PRRD.

La FSU demande à l'Agence de justifier cette différence de traitement entre les établissements conventionnés MLF, exonérés de la PRRD, et les conventionnés AEFE qui ne le sont pas.

L'Agence explique que l'établissement bénéficiait de l'accord cadre entre l'AEFE et la MLF mais elle n'apporte aucune justification à cette différence de traitement…

***Vote* (Addis Abeba) : 28 pour (dont la FSU) et 3 abstentions**

8. SPSI Lycée Lyautey de Casablanca - *Délibération*

Le pôle de Casablanca sera (enfin !) autorisé à engager les dépenses nécessaires aux divers travaux immobiliers à l'école Bizet, à l'école Renan, à l'école Gautier et au collège Anatole France. Le début des travaux, estimés à 20,5 millions d'euros déjà thésaurisés par le pôle, est prévu au début de l'année 2028.

***Vote* : 32 pour (dont la FSU)**

9. Nouvel accord de partenariat - *Délibération*

Contributions des établissements partenaires : jusqu'à quand les reports ?

L'effort supplémentaire de contribution demandé aux établissements partenaires est repoussé de CA en CA !

Pour rappel :

- **18 décembre 2025 :** vote d'une délibération pour augmenter leur contribution.
- **26 juin 2026 :** vote d'une délibération pour suspendre la précédente.
- **18 novembre 2026 :** une troisième délibération pour repousser encore son application !

Trois CA, un an écoulé et toujours aucune décision assumée !

Pendant ce temps, les EGD, les établissements conventionnés, les personnels et les familles continuent de subir les conséquences des choix budgétaires de la direction de l'Agence.
Nous l'avions déjà dit au CA du 26 juin 2026 : toutes les délibérations du 18 décembre 2025 relatives aux contributions doivent être suspendues.
Ces négociations interminables démontrent surtout que l'Agence s'est précipitée pour faire adopter des décisions dont elle mesure aujourd'hui seulement les conséquences.

L'Agence a fait preuve d'amateurisme et aujourd'hui ce sont les personnels et les familles qui en payent les conséquences. Aucune cohérence politique n'a guidé les choix de la direction de l'Agence, les conséquences sur le réseau historique sont catastrophiques pendant que les partenaires, continuellement mis à l'abri, se développent et prolifèrent. La FSU demande la suspension de toutes les nouvelles contributions !

***Vote* : reporté au prochain CA de décembre car les documents ont été transmis trop tardivement aux administrateurs et administratrices. La délibération sera amendée en fonction des différentes interventions.**

10. Exonération de la CPC pour les établissements conventionnés MLF - *Délibération*

Ce CA propose d'exonérer les établissements conventionnés MLF du Liban de la CPC (Contribution à la Pension Civile) en 2027, alors même que l'accord-cadre actuel arrive à échéance le 31 décembre 2026.

Pourquoi les établissements conventionnés de la MLF ne seraient-ils pas soumis aux mêmes règles que les autres établissements conventionnés de l'AEFE ? Sur quels fondements l'Agence justifie-t-elle cette différence de traitement ?

La FSU rappelle que **31 postes non vacants ont été supprimés dans les établissements conventionnés AEFE**, au motif qu'il fallait préserver les conventions face à une contribution jugée trop lourde.

Dans ce contexte, comment l'Agence peut-elle aujourd'hui proposer une telle exonération pour ceux de la MLF alors même qu'elle a été refusée aux autres, dont les établissements conventionnés AEFE du Liban ? Comment justifier ces choix auprès des personnels et des établissements qui ont déjà payé un lourd tribut aux restrictions budgétaires ?

La FSU l'assume: il est inacceptable d'exiger des efforts toujours plus importants de certains établissements (EGD et conventionnés AEFE) tout en accordant des exemptions à d'autres (MLF et partenaires), sans justification claire.

Pour la FSU, il faut suspendre toutes les nouvelles contributions et prendre le temps d'échanger et de mesurer les conséquences pour le réseau et ses personnels.

La FSU demande à l'Agence une réponse précise, transparente et sans langue de bois sur les raisons de cette différence de traitement et sur les critères qui la justifient mais elle se heurte à l'argumentaire futile de l'Agence.

***Vote* : 19 pour, 5 abstentions, 7 contre (dont la FSU), 2 NPPPV et 1 vote déporté pour conflit d'intérêt (MLF)**

11. Questions diverses

1- La FSU demande un bilan chiffré de la rentrée 2026 : effectifs, personnels, nombre d'établissements, etc

Réponse : A la rentrée 2026, le réseau de l'enseignement français à l'étranger compte 639 établissements : 68 établissements en gestion directe, 151 conventionnés et 420 partenaires. A la date de la réponse à cette question diverse, les chiffres de l'enquête de rentrée ne sont pas totalement stabilisés, mais il est constaté une augmentation de 0,7% par rapport à la rentrée 2025, portant le nombre d'élèves du réseau à plus de 402 000 élèves.
Le nombre de personnels détachés (toutes catégories confondues) dans le réseau est de 4 946 Équivalents temps plein (en incluant les volontaires internationaux) à la rentrée de septembre 2026.

2- L'AEFE a signé un accord de partenariat avec une école Steiner à Genève. L'opérateur public peut-il nous expliquer ses motivations pour ce partenariat avec un groupe qui fait par ailleurs l'objet d'une vigilance avérée de la MIVILUDES et ne fonctionne, en France, quasi exclusivement qu'avec des établissements hors contrat ? La FSU souhaite savoir s'il s'agit d'une nouvelle orientation pour l'opérateur public ?

Réponse : L'AEFE assume totalement d'avoir homologué une école faisant l'objet d'une surveillance par l'organisme chargé de la surveillance des phénomènes sectaires ! Elle minimise sa responsabilité et se cache derrière les décisions du MEN et précise que l'homologation peut être dénoncée en cas de manquement de l'établissement.

3- Afin de se mettre en conformité avec la loi locale, le lycée Français de Moscou a signé un contrat avec l'Inpredkadri pour une mise en application le 01/06/2027. Quelles seront les éventuelles conséquences pour les personnels de droit local? Dans quelle mesure l'Agence s'engage - t - elle à maintenir les emplois, conditions de rémunérations et de travail ? L'Agence peut-elle nous confirmer que ce qui est présenté comme une mise en conformité est une obligation ?

Question oubliée, réponse apportée post-CA